



VOS PROJETS NOUS INTÉRESSENT !

APPEL À PROJETS
EN FAVEUR DES INITIATIVES
DES CONSEILS DE QUARTIER

*La ville comme on l'aime, **participative***

C'EST EN CONJUGUANT LES
EXPERTISES : CITOYENNE,
POLITIQUE ET TECHNIQUE
QUE NOUS GAGNERONS
EN EFFICACITÉ DANS
NOS SERVICES PUBLICS, NOS
PROJETS D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT.

VOS PROJETS NOUS INTÉRESSENT !



LOÏC GRABER

Adjoint au Maire de Lyon délégué
à la démocratie participative

Amélioration du cadre de vie, balades
patrimoniales, composteur de quartier, démarche
artistique avec les riverains...

Les 36 conseils de quartier de Lyon sont sans cesse à
l'initiative. Ils participent activement à la vie de quartier, en
renforçant le lien social et les échanges entre habitants.

Pour soutenir cette dynamique, la Ville de Lyon vous
accompagne à travers un appel à projets. Les actions les
plus remarquables bénéficient ainsi d'un coup de pouce
supplémentaire, pouvant s'élever jusqu'à 5 000€.

Créez des partenariats avec les associations locales,
portez des actions avec d'autres conseils de
quartier, vous contribuerez pleinement,
vous aussi, à la fabrique de la ville !

QUELLES INITIATIVES ?

Le périmètre d'éligibilité de cet appel à projets
correspond au champ d'action des conseils de
quartier qui, dans son acceptation la plus large,
s'articule autour de 4 grands axes :



- **LE CADRE DE VIE**, la gestion urbaine de proximité
- **LE DÉVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL**
- **LA PARTICIPATION** à l'élaboration des projets
d'aménagement ou de politiques publiques
- **L'ÉDUCATION** à la citoyenneté

Un financement pouvant aller jusqu'à
5 000€ peut vous être attribué.

1

QUI ET COMMENT PARTICIPER ?

- Être membre de l'un des 36 conseils de quartier de Lyon.
- Présenter un projet porté par un ou plusieurs conseils de quartier.
- Présenter un projet dont le thème et les grandes lignes auront fait l'objet d'une validation par les élus d'arrondissement.
- Remplir un dossier de demande de financement, téléchargeable sur le site conseilsdequartier.lyon.fr, et l'envoyer à sa mairie d'arrondissement avant la date limite précisée en amont de chaque jury.



2

COMMENT SERONT SÉLECTIONNÉS LES PROJETS ?

La mairie d'arrondissement effectue une 1^{ère} analyse des projets qu'elle souhaite présenter.

La mairie de Lyon examine ensuite la recevabilité du dossier de demande de financement au regard du règlement d'attribution.

Les dossiers recevables font ensuite l'objet d'un examen par un jury composé d'élus d'arrondissement qui délibèrent au regard de l'intérêt public soulevé, de la pertinence et de l'originalité du projet.

QUAND ?

Chaque année, le jury se réunit 3 à 4 fois pour étudier les projets proposés par les conseils de quartier. Une date limite de dépôt des dossiers est fixée plus d'un mois avant la date du jury et communiquée sur le site conseilsdequartier.lyon.fr

3



EXEMPLES

DE PROJETS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PORTÉS PAR DES CONSEILS DE QUARTIER :

- **Susciter l'échange et le débat** sur un projet intéressant le quartier et la ville : projection de films, expositions (photos, peinture...), assemblées de quartier, fêtes de quartier, conférences...
- **Mettre en valeur un espace**, une caractéristique du quartier pour favoriser l'ouverture, le respect, l'appropriation : événements ou spectacles en extérieur, parcours découverte, guide patrimonial, art dans la ville...
- **Mettre en place un outil pour dynamiser et favoriser la participation** du plus grand nombre : théâtre forum, site web, accueil des nouveaux arrivants, actions en direction des publics absents...
- **Consolider des outils d'échanges avec les habitants** : diagnostics en marchant, questionnaires, micros-trottoirs, animation de réunions, ateliers de travail...
- **Proposer** : diagnostic accessibilité, jardins de poche, tout autre projet intéressant le quartier ou la ville.



→ **CONSULTEZ LE RÈGLEMENT ET TÉLÉCHARGEZ
LE DOSSIER DE CANDIDATURE SUR LE SITE :**

conseilsdequartier.lyon.fr

Mail : democratie.participative@mairie-lyon.fr



Création graphique : créaéquat

